



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX
DU VAL DHUY LOIRET**

Séance plénière de la CLE, 10 avril 2013

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'étude « Ecrivals » - Jean-Marc GIBEY, Maire de Jargeau
2. Présentation des actions agricoles en cours sur le territoire du SAGE – CA 45 et GDA de Sologne
3. Présentation du projet « Restauration du Bras de Bou » - APSL
4. Validation du CCTP « zones humides et plans d'eau »
5. Validation du CCTP « pollutions diffuses »
6. Avis de la CLE
7. Points divers

1. Présentation de l'étude « Ecrivains » - Jean-Marc GIBEY, Maire de Jargeau

2. Présentation des actions agricoles en cours sur le territoire du SAGE – CA 45 et GDA de Sologne

3. Présentation du projet « Restauration du Bras de Bou » - APSL

4. Validation du CCTP « Zones humides »

Définition réglementaire des zones humides

- **Article L211-1 du code de l'environnement (Loi sur l'eau de 1992)**

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

- **Article R211-108 du code de l'environnement + Arrêté du 1^{er} octobre 2009**

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- Un sol hydromorphe (présence prolongée d'eau d'origine naturelle),
- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - Soit des espèces hygrophiles (qui poussent dans les lieux humides),
 - Soit des communautés d'espèces, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

Listes des types de sols et des plantes en annexe de l'arrêté

≠ cours d'eau, plans d'eau, canaux, infrastructures eaux usées/pluviales

Contexte

Rôles importants :

- éponge,
- amélioration de la qualité par épuration des eaux,
- zones présentant une biodiversité importante,
- zones de loisirs

Mais zones en danger

- Règlementation complexe et spécifique pour les protéger
- Dispositions présentes dans le SDAGE et dans le SAGE

Lancement du marché après validation du CCTP par la CLE

Déroulement et calendrier

Déroulement de l'étude :

Phase 1 : collecte de données et pré-localisation

Phase 2 : inventaire des zones humides effectives et des plans d'eau

Phase 3 : caractérisation des zones humides, des plans d'eau et propositions de gestion

Calendrier :

Objectif rendu de l'étude en septembre 2014 pour introduction d'éventuelles actions dans le futur contrat territorial

Large concertation avec création de 3 groupes locaux

5. Validation du CCTP « Pollutions diffuses »

Définition et contexte

Définition :

La pollution diffuse est une pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations.

Pour atteindre le bon état des eaux, des actions doivent être menées afin de réduire les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates notamment).

→ Lancement d'une étude afin d'identifier les territoires les plus vulnérables aux pollutions et proposition d'un programme d'actions (disposition 4A3 à 4A5 du PAGD du SAGE).

Toutes les activités sont concernées (collectivités, monde agricole et monde industriel)

Déroulement et calendrier

Déroulement de l'étude :

Phase 1 : recueil des données générales

Phase 2 : définition du fonctionnement hydrologique des cours d'eau du territoire du SAGE

Phase 3 : diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles

Phase 4 : propositions d'actions – plan d'actions

Calendrier :

Objectif rendu de l'étude en septembre 2014 pour introduction d'actions dans le futur contrat territorial

6. Avis de la CLE

Avis de la CLE sur les captages de l'Oiselière

Avis de la CLE sur les questions importantes du SDAGE

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne

4 questions importantes retenues



Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?



Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



Quantité d'eau

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?



Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?



3. Avis de la CLE sur les questions importantes du SDAGE



Quel avis sera demandé au public et aux assemblées ?

- Êtes-vous **d'accord avec les questions identifiées** par le comité de bassin ?
- Y a-t-il **d'autres questions** importantes pour aller vers le bon état des eaux ?
- Êtes-vous **d'accord avec les pistes d'action** proposées pour répondre à ces questions ?
- Certaines pistes sont-elles plus importantes que d'autres ?
- Faut-il explorer **d'autres pistes** ?



7. Points divers

Thème : la biodiversité

Quand : week-end du 8-9 juin 2013

Envoi d'un doodle prochainement pour inscription pour tenir un créneau

Proposition de créneaux :

Samedi : 10h-13h – 13h-16h – 16h-19h

Dimanche : 10h-13h – 13h-16h – 16h-18h

2 personnes sur le stand en permanence

Proposition d'outils pédagogiques sur le stand :

- Maquette de l'APSL
- Présentation d'espèces invasives





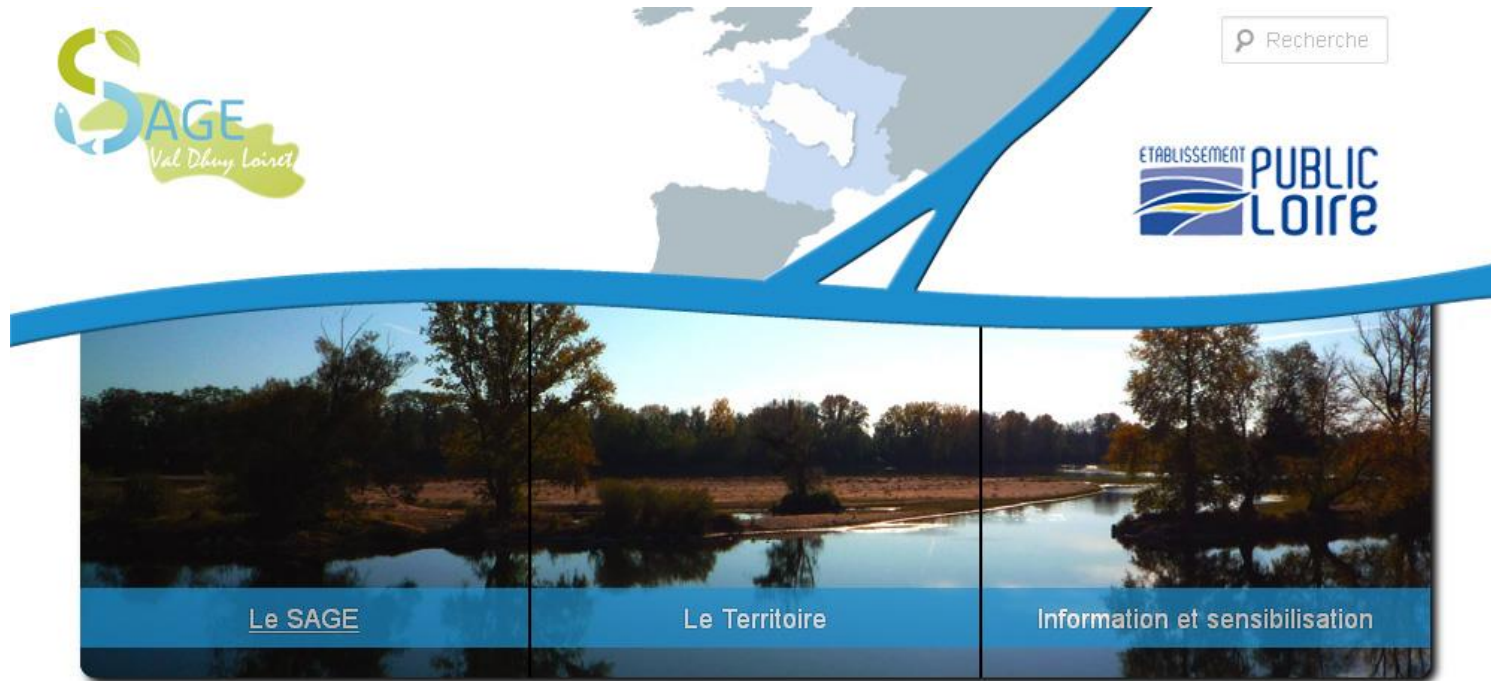
Logo et site internet





Logo et site internet





Qu'est ce qu'un

SAGE

CLE

Compte Rendu

Les Acteurs

Rapport

Le mot du Président

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetur adipiscing elit.
Maecenas urna arcu, pulvinar eget
vestibulum in, venenatis eget nulla.

Nulla sagittis commodo pretium. Phasellus aliquet sodales dui, vitae aliquam neque luctus quis. Mauris vel quam interdum mi consectetur dapibus eget eu dui. Proin urna nulla, posuere a vehicula mattis, placerat quis libero. Fusce accumsan consectetur sapien, eu laoreet enim cursus in. Phasellus eu velit et risus consequat facilisis.

Merci de votre attention

